



---

## **ÉQUIPE NATIONALE POLITIQUE ET CRITÈRES DE SÉLECTION 2013 - 2017**

---

La politique de sélection de l'équipe nationale identifie l'équipe nationale élargie, décrit le processus par lequel les athlètes canadiens sont sélectionnés pour l'équipe nationale, comment les priorités de financements du budget de cette équipe s'alignent avec les objectifs de Canada Tennis de Table pour les compétitions internationales, et l'activité en compétitions nécessaire pour atteindre ces buts.

La politique de l'équipe nationale est renseignée par le modèle de Développement à Long Terme de l'Athlète de TTCAN qui établit les priorités d'entraînement par rapport à la compétition dans les premiers stades du développement, et planifie une participation accrue aux compétitions dans les phases suivantes.

### **1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE NATIONALE/ ADHÉSION À L'ÉQUIPE NATIONALE**

---

Une liste produite quatre fois par an (le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 octobre) identifie un groupe d'athlètes parmi lequel les différentes équipes nationales seront sélectionnées pour les différentes compétitions internationales. Les procédures de sélection pour chaque compétition sont décrites dans ce document; pour des événements spécifiques Canada Tennis de Table publie des notes de sélection de l'équipe nationale. Les lois de participation définies par la FITT e.i. éligibilité international, remplacent toute procédure de sélection tel que défini dans ce document.

La liste de l'équipe nationale sert d'outil pour identifier les jeunes athlètes et évaluer leurs performances. Les athlètes de cette liste sont suivis par le ou les entraîneurs de l'équipe nationale et le comité de Haute Performance, le classement sur cette liste sert de référence aux invitations pour les compétitions de sélection de l'équipe nationale comme, par exemple, le Challenge de l'équipe nationale.

En règle générale, seuls les athlètes membres de l'équipe nationale seront inscrits par TTCAN aux compétitions internationales (dans des cas exceptionnels, le comité de Haute



Performance peut décider d'inscrire des athlètes qui ne sont pas dans la liste).

Dans des circonstances exceptionnelles, un athlète peut faire une demande au comité de Haute Performance pour être inscrit à une compétition de la FITT si il ou elle n'est pas sur la liste de l'équipe nationale pour cause de blessure, maladie, etc. Une telle demande doit être faite au moins soixante jours avant la date limite d'inscription à l'événement. Le comité de Haute Performance a l'exclusive compétence pour cette demande et sa décision se basera sur les résultats des athlètes et leur participation aux compétitions canadiennes.

La liste de l'équipe nationale est basée sur les catégories d'âges de la FITT (Senior – Olympique, Championnats du Monde, Junior jusqu'à 18 ans, Cadet jusqu'à 15 ans) et sur le modèle de développement à long terme de l'athlète (Équipe Succession).

La sélection tient compte de l'objectif de l'équipe canadienne d'être dans les premiers résultats internationaux aux Jeux olympiques et aux championnats du monde dans la catégorie 'par équipe'.

Pour sélectionner les athlètes de l'équipe nationale, les indicateurs de performance sont le classement mondial olympique CMO (basé sur le classement mondial de la FITT, 2 athlètes par association nationale), le classement canadien et les résultats des compétitions canadiennes et internationales.

Les équipes Olympiques, Championnat du Monde et Succession forment le Groupe National d'Athlètes; ces équipes seront communiquées au Centre Canadien pour l'Éthique dans le Sport ; l'adhésion à ce groupe est sujet à la signature du contrat de l'athlète concernant la conformité avec le Programme Canadien Antidopage et au suivi de la formation contre l'antidopage.

Niveaux d'admissibilité:

*Admissible aux Jeux olympiques* - nécessite la citoyenneté canadienne

*Admissible aux Championnats du monde* - nécessite la citoyenneté canadienne et l'admissibilité à la FITT comme décrit dans le "Handbook" de la FITT.

(voir le site de la FITT [http://www.ittf.com/ittf\\_handbook/ittf\\_hb.html](http://www.ittf.com/ittf_handbook/ittf_hb.html))

*Résident permanent* - Inscrit à la FITT - un(e) athlète de moins de 21 ans, enregistré(e) à la



FITT pour le Canada, qui a le statut de résident permanent dans le but de devenir citoyen(ne) canadien(ne).

*Résident permanent* - un(e) athlète qui ne peut plus être inscrit(e) à la FITT par le fait qu'il ou elle ne soit plus conforme à la restriction de l'âge. Une fois que cet(te) athlète a obtenu(e) la citoyenneté canadienne, il ou elle peut concourir pour l'équipe canadienne aux Jeux olympiques, jeux panaméricains, jeux du Commonwealth, et toutes les autres compétitions qui ne sont pas sujet à l'enregistrement avec la FITT.

#### ADHÉSION À L'ÉQUIPE NATIONALE

Une fois identifiés sur la liste de l'équipe nationale, les athlètes qui veulent participer à des compétitions internationales ou participer à des camps d'entraînement internationaux doivent être membres de l'équipe nationale.

#### *Comment devenir membre de l'équipe nationale*

La liste trimestrielle des équipes nationales est publiée pendant la deuxième semaine des mois de janvier, avril, juillet et octobre. Lors de l'établissement de la liste, tous les joueurs seront identifiés avec une \* jusqu'à ce qu'ils deviennent membre de l'Équipe Nationale. Pour devenir membre de l'équipe nationale, l'athlète doit payer les frais d'adhésion de 400\$ (pour une période de 12 mois).

Les athlètes demeurent membre de l'Équipe Nationale pour une période de 12 mois. Pendant ces 12 mois, un athlète peut monter d'une catégorie mais ne peut descendre de catégorie sur la liste de l'équipe nationale.

Un joueur avec une \* n'est pas membre de l'Équipe Nationale et n'est donc pas éligible pour les sélections. Les joueurs ont 30 jours suivant la date de publication de la liste des équipes nationales pour devenir membre de l'Équipe Nationale. Si un joueur choisit de ne pas devenir membre, le joueur sera retiré de l'équipe nationale et ne sera pas éligible aux sélections pour les compétitions internationales et les camps d'entraînement internationaux.

#### ÉTAPES POUR DEVENIR MEMBRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Pour devenir membre de l'Équipe Nationale, un joueur doit se qualifier pour la liste des équipes nationales et doit s'enregistrer par courriel à

[teamcanada@ttcan.ca](mailto:teamcanada@ttcan.ca)

sujet: Équipe Canada



message: SVP m'envoyer le lien pour mon adhésion à l'Équipe Nationale

Le joueur recevra alors un lien vers un item sur le site de pongshop.ca appelé « adhésion Équipe Canada » réservé aux joueurs figurant sur la liste des équipes nationales.

Ce lien guidera le joueur à une page où on peut entrer les tailles désirées de l'uniforme de l'équipe nationale. Une fois qu'un joueur aura choisi la taille de son uniforme et aura payé les frais d'adhésion de l'équipe nationale, le joueur sera officiellement enregistré comme membre de l'Équipe Nationale Canadienne de tennis de table.

Les joueurs ont 1 mois à partir de la date de publication de la liste des équipes nationales pour devenir membre. Une fois membre, le \* sera retiré de leur nom. Les joueurs qui n'auront pas adhéré à l'équipe nationale, leur nom sera retiré de la liste de l'équipe nationale.

#### AVANTAGES POUR LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

- Éligibilité pour des sélections aux compétitions internationales  
Tous les membres des **Équipes Olympique, Championnat du Monde et Succession** peuvent être nommés aux compétitions internationales seniors. Les joueurs sur ces équipes qui veulent représenter le Canada à des compétitions sanctionnées par la FITT doivent respecter les conditions du Programme Canadien Antidopage.  
<http://www.cces.ca/fr/antidoping/cadp>
- Tous les joueurs sur les équipes juniors et cadets peuvent être nommés pour des compétitions Juniors et Cadets de la FITT – les entraîneurs de l'équipe nationale peuvent également les sélectionner pour des compétitions seniors et ceux-ci doivent respecter les conditions du Programme Canadien Antidopage. <http://www.cces.ca/fr/antidoping/cadp>
- Couverture d'assurance auprès du Programme d'Assurance pour Athlètes Canadiens lors des compétitions internationales avec l'Équipe Nationale sans frais supplémentaire (le joueur doit en faire la demande)
- Support d'entraîneur aux compétitions internationales majeures
- Accès prioritaire aux entraînements qui ont lieu au Centre National d'Entraînement
- Aide financière pour les camps d'entraînement de TTCAN (si sélectionné-qualifié)



- Aide financière pour les compétitions internationales (si qualifié- sélectionné)
- Support administratif (réservations de voyage, inscriptions à la compétition-hébergement) pour compétitions internationales
- Frais du programme canadien antidopage payés par TTCAN
- Ensemble de l'Équipe Nationale
  - 4 chandails (2 rouges, 2 noirs)
  - 2 shorts
  - 1 survêtement
  - 4 paires of bas
  - 1 sac de sport
  - chaque chandail aura le nom de famille du joueur ainsi que la première lettre du prénom imprimé au dos
  - le sac aura le nom de famille brodé
  - des chandails additionnels (50\$), shorts (30\$), etc. peuvent être commandés en envoyant un courriel à [team@ttcan.ca](mailto:team@ttcan.ca)
  - les commandes pour l'uniforme de l'Équipe Nationale doivent être reçues au moins 1 mois avant la date d'une compétition internationale

## PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Afin de participer dans une compétition internationale, un joueur canadien **doit** porter l'uniforme de l'Équipe Nationale :

- **survêtement de l'Équipe Nationale**
- **chandails de l'Équipe Nationale**
- **shorts de l'Équipe Nationale**

Si un joueur a l'intention de participer à une compétition internationale (Coupe ITTF Amérique du Nord et Championnat ITTF Amérique du Nord, US Open, Omnium du Canada sont considérés comme des compétitions internationales) les joueurs doivent porter l'uniforme de l'Équipe Nationale - une pénalité de 200\$ sera émise si un joueur ne respecte pas ce règlement.

Si un joueur ne respecte pas ce règlement à plus d'une reprise – il risque de se faire expulser de l'Équipe Nationale.



Pour les compétitions internationales qui ont lieu à l'intérieur de l'Amérique du nord – autre que les évènements majeurs de la FITT (ex : les Jeux/Championnats Panam ou toute autre compétition du circuit mondial de la FITT) – les joueurs qui ne sont pas sur l'équipe nationale peuvent être inscrits; la priorité sera allouée selon le classement (cote) de TTCAN. Au lieu des frais d'adhésion de l'Équipe Nationale, un frais unique de 100\$ sera requis par le joueur (aucun uniforme de l'équipe nationale ne sera fourni).

TTCAN encourage tous les joueurs qui sont sur la liste des équipes nationales d'adhérer à l'Équipe Nationale.

Les frais d'adhésion à l'Équipe Nationale seront levés pour les joueurs de l'équipe Olympique et Championnat du monde au moment de l'adhésion.



1.2 L'équipe est formée des athlètes suivants:

<b>Équipe</b>	<b>Composition</b>
<b>Équipe olympique</b> Hommes - Femmes	a. Les 3 meilleurs athlètes dans le top 100 du CMO; b. Les athlètes sélectionnés dans les 3 meilleurs à l'intérieur d'une période de 12 mois (si pas déjà sur la liste)  Condition d'éligibilité: "admissibilité olympique"
<b>L'équipe des Championnats du monde</b> Hommes-Femmes	a. Les 3 meilleurs athlètes dans le top 150 du CMO; et b. Les 3 meilleurs athlètes à partir de la cote canadienne selon la cote la plus récente au moment de la publication, c. Les athlètes sur l'équipe à l'intérieur d'une période de 12 mois (si pas déjà sur la liste)  Condition générale d'éligibilité : "Admissible au championnats du monde FITT"
<b>Équipe succession</b> Hommes - Femmes	a. 6 athlètes seront sélectionnés dans le niveau "Apprendre à gagner" (moins de 25 a.) du modèle de DLTA basé sur la cote la plus récente au moment de la publication, b. Les athlètes sur l'équipe à l'intérieur d'une période de 12 mois (si pas déjà sur la liste)  Condition générale d'éligibilité : "admissibilité olympique"



<p><b>Junior (18 ans et moins)</b> Hommes - Femmes</p>	<p>a. 10 athlètes seront sélectionnés dans le niveau "Apprendre à gagner"(moins de 25 a.) du modèle de DLTA basé sur la cote canadienne la plus récente au moment de la publication,</p> <p>b. Les athlètes sur l'équipe à l'intérieur d'une période de 12 mois ( si pas déjà sur la liste).</p> <p>Condition générale d'éligibilité : "Résident permanent - Enregistré FITT" 50% de l'équipe doit être "admissible olympique"</p>
<p><b>(15 ans et moins)</b> Garçons - Filles</p>	<p>a. 10 athlètes seront sélectionnés dans le niveau "Apprendre à gagner"(moins de 25 a.) du modèle de DLTA basé sur la cote canadienne la plus récente au moment de la publication,</p> <p>b. Les athlètes sur l'équipe à l'intérieur d'une période de 12 mois ( si pas déjà sur la liste).</p> <p>Condition générale d'éligibilité : "Résident permanent - Enregistré FITT" 50% de l'équipe doit être "admissible olympique"</p>





<b>Espoirs</b> Garçons - Filles Seize athlètes par sexe	<p>Les demi-finalistes de l'évènement Cadets 13 ans de la semaine « Espoir » Est et Ouest (s'ils ne sont pas déjà dans une équipe supérieure).</p> <p>Les autres athlètes seront sélectionnés à partir de la cote canadienne Cadets (13 ans et moins) la plus récente au moment de la publication.</p> <p>Condition générale d'éligibilité : "Résident permanent - Enregistré FITT"</p>
---	---

- A. Pour être sélectionné pour l'une des équipes nationales et être admissible aux autres sélections, tout athlète doit être membre d'une association provinciale étant en bon état, être citoyen canadien ou résident permanent enregistré FITT et doit être actif (minimum de 25 matches dans les 6 mois précédant la publication de la liste de l'équipe nationale, pour la catégorie Espoirs les joueurs doivent avoir 15 matches dans les 6 mois précédant la publication de la liste de l'équipe nationale, les matches doivent être à l'intérieur des systèmes de côtes de TTCAN, FITT et USATT combinés).
- De plus, le joueur doit avoir participé au championnat canadien le plus récent. En de rares circonstances, le comité de Haute performance peut envisager une exemption pour A pour des raisons telles que blessures, maladie, grossesse, compétitions internationales, préparations pour Jeux majeurs etc..
- B. Pour devenir membre de l'équipe nationale, chaque athlète paie des frais à TTCAN. La cotisation sera déterminée annuellement. Une seule cotisation par an par athlète est requise; une fois membre de l'équipe nationale, un athlète restera membre de l'équipe pour une période de 12 mois. Le budget de l'équipe nationale couvrira la cotisation des athlètes sur les équipes Olympique et Championnat du Monde.
- C. Le Défi national par équipes sert d'évènement de qualification pour les évènements internationaux financés par TTCAN listés dans le présent document (voir 2.1, 2.2). Le classement mondial de la FITT et les résultats internationaux servent d'indicateurs pour les entraîneurs de l'équipe nationale et le comité de Haute Performance dans leurs sélections.
- D. Des frais de participation seront demandés aux athlètes sélectionnés pour chaque sélection.



- E. TTCAN appuiera les athlètes afin qu'ils puissent participer à d'autres événements internationaux (événements du « World Tour » de la FITT, Championnats juniors mondiaux, événements du circuit junior mondial, Challenge Cadets FITT, etc.) dans la mesure où les ressources de TTCAN le permettront. La contribution requise des athlètes pour de tels événements dépendra des finances de TTCAN et des priorités de développement pour une saison en particulier.
- F. La priorité **de financement** sera déterminée en fonction des politiques de financement de Sport Canada et du COC/Podium ainsi que de la politique de financement de TTCAN. *Voir la section 6 pour plus de renseignements.*
- G. Tel que spécifié à la section 7, le niveau d'activité, le statut et le calibre d'un athlète détermineront la contribution financière qui lui sera demandée. *Voir la section 7 pour plus de renseignements.*
- H. Les athlètes du Centre national d'entraînement peuvent négocier une entente annuelle pour les compétitions et l'entraînement à un montant fixe prédéterminé.
- I. Si les athlètes prévoient participer aux compétitions FITT à leurs frais, le bureau de TTCAN doit recevoir le formulaire de participation avec le paiement intégral des frais au plus tard **30 jours** avant la date limite d'inscription officielle à la compétition.
- J. Selon leur admissibilité à la FITT, les mêmes athlètes peuvent être dans l'équipe des **Jeux olympiques** et des **Championnats du monde**; les athlètes juniors peuvent être dans les équipes seniors pour les jeux olympiques, les Championnats du monde, et l'équipe succession, mais ils seront toujours listés dans l'équipe Junior.
- K. Pour les équipes Juniors, Cadets et Espoirs les athlètes ne seront listés qu'une seule fois, par ex. si un athlète cadet se qualifie pour l'équipe Junior, le ou la prochain(e) athlète le(la) plus coté(e) prendra sa place sur la liste de l'équipe des Cadets.
- L. Compétitions Senior FITT: TTCAN inscrit que les athlètes qui sont dans les listes des équipes Olympiques, Championnats du monde, Succession ou Junior ; et qui ont signés le contrat de l'athlète du Programme Canadien Antidopage (du Centre Canadien pour l'Éthique dans le Sport) et qui ont suivis la formation antidopage du CCES.



- M. Compétitions Junior FITT: à l'exception des compétitions qui ont lieu en Amérique du nord, TTCAN inscrit uniquement les athlètes qui sont dans la liste des équipes Junior 18 ans et moins et Cadet 15 ans et moins.
- N. Toutes les participations, les combinaisons de doubles et compositions d'équipes seront faites par TTCAN (entraîneur national et/ou comité Haute Performance) avec l'objectif de se classer le plus haut possible dans ces compétitions.



## 2. CLASSIFICATION DES ÉVÉNEMENTS

---

Comme l'indiquent clairement la politique de financement de Sport Canada, soit le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS), et les politiques de financement du comité olympique canadien (COC)/Podium, TTCAN doit concentrer ses efforts de financement et de performance sur les compétitions dont tiennent compte les partenaires financeurs.

Le développement de l'équipe nationale du Canada par TTCAN est axé sur la compétition par équipe aux Jeux olympiques car c'est dans ce cadre que TTCAN a le meilleur potentiel d'atteindre ses objectifs définis par les politiques de financement du CFRS de Sport Canada et du COC/Podium, par conséquent, les compétitions par équipe ont priorité sur les compétitions individuelles.

### 2.1 Événements majeurs

Rang	Événement	Ordre précis de priorité
1	Jeux Olympiques	2016, 2020
2	Jeux du Commonwealth	2014, 2018
3	Jeux Panaméricains	2015, 2019
4	Championnats du monde par équipes	Bi-annuel
5	Coupe du monde par équipes	Bi-annuel
6	Championnats du monde junior	Annuel
7	Championnats du Monde – Individuel	Bi-annuel
8	Coupe du Monde - Individuel	Annuel

### 2.2 Événements de développement

Les compétitions sont désignées par le comité de Haute Performance.

2.2.1 Compétitions séniors internationales de la FITT

2.2.2 Compétitions juniors internationales de la FITT



---

### 3. PRIORITÉ DE FINANCEMENT DES ÉVÉNEMENTS

3.1 En raison de la limitation des fonds disponibles, un ordre de priorité de financement des événements a été établi. TTCAN accordera la priorité du financement aux épreuves identifiées dans la section précédente (événements majeurs et de développement) de façon à financer au moins la première priorité dans chacune des catégories:

1. Préparation pour les Jeux olympiques de 2016
2. Préparation pour les Jeux olympiques de 2020
3. Préparation pour les Jeux Panaméricains de 2015
4. Préparation pour les Jeux du Commonwealth de 2014
5. Participation aux épreuves **par équipes** des Championnats mondiaux de 2014, 2016, 2018
6. Participation aux épreuves individuelles des Championnats mondiaux de 2013, 2015 et 2017 (grandeur de l'équipe à être déterminée par le comité de haute performance)
7. Participation aux Championnats juniors mondiaux annuels
8. Participation aux épreuves de la Coupe du monde annuelles
9. Participation aux événements de développement désignés par les entraîneurs nationaux/le comité de Haute Performance.



---

## 4. SÉLECTION POUR LES ÉVÉNEMENTS

### 4.1 Sélections pour les événements majeurs de 2013

à 2020

#### 4.1.1 Équipe senior

- a. L'équipe nationale sera sélectionnée selon un système de qualification prenant en compte la cote canadienne et mondiale FITT ainsi que les compétitions désignées.
- b. Les athlètes qui finiront premier et second dans ce système de qualification seront qualifiés pour une équipe d'au moins trois Canadiens, seul l'athlète terminant premier se qualifiera pour une équipe de moins de trois canadiens. Les entraîneurs nationaux/le comité Haute Performance peuvent sélectionner des athlètes supplémentaires pour compléter une équipe.
- c. Les sélections faites par les entraîneurs nationaux tiendront compte des résultats internationaux, de la Série du Canada et des événements de qualification désignés, ainsi que du niveau d'activité à l'entraînement et en compétition.
- d. Les athlètes choisis pour représenter le Canada aux compétitions internationales devront contribuer au financement des coûts du voyage et de l'hébergement. Le montant de la contribution est déterminé en fonction de l'ordre de priorité de l'athlète au tableau de priorité de financement des athlètes (voir section 6 pour plus de renseignements). Le niveau d'activité en compétitions canadiennes est un facteur déterminant pour le montant de la contribution.

#### 4.1.2 Fond des futurs médaillés

Le comité de Haute Performance administrera un fond pour les futurs médaillés n'excédant pas 50% du budget annuel total de l'équipe nationale.

Ce fond est destiné à créer les conditions favorables pour les athlètes ayant un potentiel de contribuer à l'équipe canadienne aux résultats futurs dans les 8 premiers dans les grands événements internationaux,



- 
- Qui sont prêts à investir de leur fonds propres pour accroître leur compétitivité internationale et la qualité de leur entraînement afin de contribuer au but de « top 8 » dans des grandes compétitions international
  - Qui suivent le programme d'entraînement et de compétition de l'équipe nationale au centre national d'entraînement, ou, en cas d'athlètes Juniors, dans un Centre/Club d'excellence "éligible au brevetage".

## **4.2 Jeux Olympiques**

Une politique de sélection spécifique pour les Jeux Olympiques qui est conforme à la Politique de Sélection des Jeux Olympiques de la FITT sera émise et affichée sur le site web de TTCAN.

## **4.3 Jeux du Commonwealth, Jeux panaméricains, Championnats mondiaux**

La grandeur de l'équipe pour les Jeux du Commonwealth, Jeux Panaméricains et Championnats Mondiaux peut varier selon le financement disponible, le lieu de compétition et la possibilité d'un résultat dans les huit premiers.

Pour les compétitions que la date limite d'inscription est entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre, les équipes d'hommes et de femmes seront sélectionnées selon un système de qualification basé sur les points que les joueurs accumulent avec le classement mondial de la FITT, le classement canadien et des compétitions canadiennes et internationales.

Typiquement, 50% de l'équipe est sélectionné par les entraîneurs de l'équipe nationale.

## **4.4 Équipe nationale Junior**

Le programme de l'équipe nationale junior sera conçu sur une base annuelle en fonction du niveau des athlètes sur le CMO Juniors de la FITT.

### **4.4.1 Championnats du monde juniors / Championnats / Coupe Amérique du nord**

Tel que décrit dans les principes de financement à la section 2.2, les Championnats du monde junior sont financés avec le budget de l'équipe nationale. Les événements de



l'Amérique du nord seront financés comme compétitions de développement.

L'équipe pour les Championnats du monde juniors et Championnats /Coupe Amérique du nord est sélectionné grâce à un système de sélection basé sur les points que les joueurs accumulent par le classement mondial, le classement canadien compétitions nationaux et internationaux.

NOTE : tous les classements pour fin de sélection seront établis avec les joueurs éligibles pour la dite compétition.

Il se peut qu'il y ait d'autres compétitions internationales auxquelles une équipe du Canada participera. Tout financement pour ces compétitions sera déterminé cas par cas.

**NOTE: Tous les athlètes sélectionnés doivent accepter de participer à tous les préparatifs (entraînement et compétitions) prévus par les entraîneurs de l'équipe nationale en préparation pour ces compétitions, ou ils risquent de perdre leur place dans l'équipe et seront considérés comme "non disponibles" pour les Jeux/ Championnats du Commonwealth et/ou les Championnats du monde.**





## 5. Détermination des groupes cibles

---

En raison de l'inflation au sein du système de cote, les tableaux des groupes cibles sont analysés et révisés périodiquement.

L'âge d'un athlète est déterminé selon le tableau des années de naissance de la FITT, par exemple, un athlète né en septembre 2000 est considéré dans la catégorie d'âge 15 ans au mois de janvier 2015.

### 5.1 Groupe cible olympique

ÂGE	Classement Mondial		Cote Homme	Cote Femme
25+	Top 50			
25	Top 60			
24	Top 70			
23	Top 80			
22	Top 90			
21	Top 100			
20	Top 110			
19	Top 120	<b>ou</b>	3600	2900
18		<b>ou</b>	3500	2800
17			3400	2700
16			3200	2600
15			3100	2500
14			3000	2400

### 5.2 Groupe international

ÂGE	Classement Mondial		Cote Homme	Cote Femme
25+	Top 75			
25	Top 80			
24	Top 90			
23	Top 110	<b>ou</b>	3500	3000
22	Top 130	<b>ou</b>	3400	2900
21	Top 140	<b>ou</b>	3300	2800



20	Top 150	<b>ou</b>	3200	2700
----	---------	-----------	------	------

19			3000	2600
18			2900	2500
17			2800	2400
16			2700	2300
15			2600	2200
14			2500	2100

### 5.3 Groupe national

ÂGE	COTE CANADIENNE
30+	Top 4
25-29	Top 6
23-24	Top 8
21-22	Top 10
19-20	Top 12
18	Top 14
17	2 meilleurs juniors ou 16 meilleurs
16	4 meilleurs juniors
15	6 meilleurs juniors
14	2 meilleurs cadets

## 6. Priorité de financement des athlètes de l'équipe nationale

---

**6.1** La priorité de financement des athlètes est un instrument qui donne un aperçu de la logique et de la procédure servant à déterminer la somme que chaque athlète doit fournir pour participer à un événement budgétisé pour lequel il s'est qualifié ou a été sélectionné.

### 6.2 Logique

6.2.1 Chaque athlète sélectionné doit payer des frais de membre pour un programme annuel ou un événement (stage d'entraînement, compétition) pour lequel il ou elle a été sélectionné(e).

6.2.2 Le montant de ces frais de membre est déterminé selon le niveau de performance



de l'athlète par rapport à son étape de développement au moment de la sélection, ainsi que selon son niveau d'activité en compétition.

**6.3** Cette politique a été adoptée pour :

- 6.3.1 obtenir d'excellents résultats internationaux en équipe et/ou simples;
- 6.3.2 rendre possible l'établissement d'un plan annuel adéquat pour les athlètes de l'équipe nationale qui désirent optimiser leurs chances d'atteindre le podium olympique;
- 6.3.3 s'assurer que les athlètes qui se sont qualifiés pour représenter le Canada bénéficient, au Canada, d'une préparation adéquate à la compétition;
- 6.3.4 favoriser la fréquence de l'interaction compétitive entre les joueurs canadiens;
- 6.3.5 fournir une incitation aux athlètes de tous âges à demeurer actif.

**6.4** Pour les événements non budgétisés, le montant devant être défrayé par les athlètes peut atteindre 100 % des coûts.



## 6.5 Contribution financière par sélection

### 6.5.1 Événements budgétisés de l'équipe nationale séniior:

GROUPE	Niveau d'activité	CONTRIBUTI ON DE L'ATHLÈTE		
		Amérique du Nord *	Europe Amérique du Sud	Asie, Océanie, Afrique
<b>Olympique</b>	Très actif**	200 \$ + repas	300 \$	400 \$
	Actif**	400 \$ + repas	500 \$	600 \$
	Peu actif**	100%	100%	100%
<b>International</b>	Très actif	400 \$ + repas	700 \$	800 \$
	Actif	500 \$ + repas	900 \$	1000 \$
	Peu actif	100%	100%	100%
<b>National</b>	Très actif	500 \$ + repas	800 \$	1000 \$
	Actif	600 \$ + repas	1200 \$	1600 \$
	Peu actif	100%	100%	100%
<b>Inférieur à national</b>		100%	100%	100%

\* L'athlète doit payer tous les frais d'inscription autres que ceux pour l'évènement principal en simple, celui en double et l'évènement par équipe.

\*\* Voir la section 7



### **6.5.2 Athlètes s’engageant à respecter un programme de compétition internationale et d’entraînement.**

Selon le financement de Sport Canada et le succès de ses levées de fonds, TTCAN développera des programmes de compétition internationale et d’entraînement pour les athlètes qui démontrent clairement le désir d’atteindre le plus haut niveau en tennis de table international. Ces programmes comprendront tous les frais associés aux compétitions et entraînements internationaux pour un(e) athlète; la performance de l’athlète au centre d’entraînement national/centre de haute performance sera prise en compte lors de l’établissement du programme.

## **7. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ**

---

**7.1** Pour être considérés comme **très actifs**, les athlètes qui se sont qualifiés pour un événement budgétisé/planifié doivent

- 7.1.1 s’entraîner à temps plein au centre national d’entraînement ou à l’un des centres d’entraînement de haute performance approuvés par TTCAN.
- 7.1.2 avoir participé au plus récent championnat canadien junior ou senior, ou en avoir été exempté par le Comité de haute performance pour des raisons d’entraînement ou de blessure.
- 7.1.3 avoir joué un nombre minimum de matchs au cours des douze mois précédant la participation à l’événement pour lequel l’athlète s’est qualifié ou a été sélectionné, conformément au tableau présenté ci-dessous.

**7.2** Pour être considérés comme **actifs**, les athlètes qui se sont qualifiés pour un événement budgétisé/planifié doivent

- 7.1.2 avoir participé au plus récent championnat canadien junior ou sénior, ou en avoir été exempté par le Comité de haute performance pour des raisons d’entraînement ou de blessure.
- 7.2.2 avoir joué un nombre minimum de matchs au cours des douze mois précédant la sélection à un évènement international, conformément au tableau présenté ci-



dessous. Les matchs peuvent se situer dans le système de cote canadien, celui de la FITT, le système de cote USATT (seulement événements 4\* et 5\*), ou dans un système de ligue/tournoi à l'extérieur du Canada (l'approbation du Comité de haute performance est requise)

	Nombre minimum de matchs joués
	au cours des 12 derniers mois
Athlètes ayant moins de 2500 points de cote	<b>Actif : 70</b> <b>Très actif : 100 (+ 7.1.1)</b>
Athlètes BREVETÉS (2500 points de cote ou plus)	<b>Actif : 50</b> <b>Très actif : 60 (+ 7.1.1)</b>
Athlètes NON BREVETÉS (2500 points de cote ou plus)	<b>Actif : 50</b> <b>Très actif : 60 (+ 7.1.1)</b>

### 7.3 Athlètes résidant à l'extérieur du Canada

7.3.1 Les membres de l'équipe nationale qui résident à l'extérieur du Canada pour des raisons personnelles ou sportives peuvent recevoir l'autorisation et l'appui de TTCAN afin de poursuivre leurs activités pongistes à l'extérieur du Canada et d'améliorer leurs occasions d'entraînement et de compétition. Le cas de chaque athlète sera analysé indépendamment par le Comité de haute performance, et les entraîneurs nationaux établiront des exigences minimales en matière d'entraînement et de compétition.

7.3.2 Il peut être demandé une participation financière moindre que les montants établis aux athlètes résidant à l'extérieur du Canada qui sont sélectionnés par TTCAN pour un événement, si leur coût de participation est moins élevé en raison de la proximité de leur lieu de résidence avec celui de l'évènement.

### 7.4 Blessure

7.4.1 Si un joueur n'a pas joué le nombre de match minimum au cours des douze



derniers mois en raison d'une blessure, les entraîneurs de l'équipe nationale prendront compte de la période de la blessure et évalueront chaque cas indépendamment.

## **8. CODE DE CONDUITE**

Entraînement :

- Les membres de l'équipe nationale doivent faire de leur mieux dans chaque session d'entraînement.
- Bien que ça peut arriver qu'un membre de l'équipe ne peut pas assister à une séance, en général tous les membres de l'équipe participent à chaque session prévue.
- Les joueurs et les entraîneurs entrent dans la salle d'entraînement 15 minutes avant le réchauffement pour une session!
- Les joueurs et les entraîneurs ne quittent pas la salle jusqu'à ce la période de rétablissement (retour au calme/ étirements) soit terminée.
- Au cours d'une session d'entraînement - ainsi que dans la pratique de match - nous ne tolérons pas les débordements émotionnels négatifs par n'importe quel joueur, ni par aucun des entraîneurs: aucune blasphémations, pas de cris, pas de coups de pied de la table, pas de lançage de la raquette, pas de coups de pied aux contours, etc.

Compétitions

- Il est important que l'équipe nationale présente une image positive au Canada et à l'extérieur.
- En compétition (comme en entraînement) chaque membre de l'équipe agit professionnellement; l'équipe arrive au moins 90 minutes avant le premier match dans la salle de jeu, l'équipe subit une routine de préparation selon les directives de l'entraîneur.
- L'équipe agit comme une équipe lors des compétitions à l'étranger.
- Quand l'équipe joue dans une compétition internationale, l'accent est mis sur la compétition - en tant que joueur et en tant qu'entraîneur. Bien qu'il y ait des joueurs ou des entraîneurs d'autres pays qu'on connaît, chaque membre de l'équipe comprend que le temps pour socialiser est après la compétition!
- Les membres de l'équipe utilisent des compétitions internationales pour apprendre et supporter l'équipe canadienne
- En tout temps, les membres de l'équipe s'abstiennent de l'usage excessif de l'alcool et / ou de drogues illicites (les membres de l'équipe sont liés par le Code mondial antidopage).



## PRÉPARATION EN ÉQUIPE

Tous les athlètes qui se qualifient ou qui sont sélectionnés pour une compétition internationale doivent participer dans tous les préparatifs pour la/les dite(s) compétitions tels qu'indiqués par les entraîneurs de l'équipe nationale. Les joueurs qui ne participent pas à tous les préparatifs, peuvent – à la discrétion de l'entraîneur de l'équipe – perdre leur place sur l'équipe.

Engagement à Équipe Canada :

ENGAGEMENT 24/7 - HAUTE PERFORMANCE EST UN MODE DE VIE • DONNER TOUJOURS 100 % ! • NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS! • AUCUNE EXCUSE !

Pour les membres de l'équipe qui ne se conforment pas au Code, des sanctions seront imposées à un membre de l'équipe qui présente un comportement qui peut être considéré comme préjudiciable à l'image de l'équipe canadienne (par exemple, la consommation d'alcool pour les jeunes, la consommation excessive d'alcool pour les athlètes seniors ; utilisation de substances illégales, abus de officielles du tournoi, etc.)

Le Comité de haute performance déterminera les sanctions. On peut prévoir qu'une sanction typique pourrait voir l'athlète rembourser à TTCAN le coût complet de l'événement auquel il ou elle a participé (voyage, hôtel, frais d'inscription et administration); de plus, d'autres mesures peuvent être prises, par ex., la non-participation à une sélection ultérieure, l'exclusion temporaire ou permanente de l'équipe nationale, etc. selon la gravité de l'incident ou des incidents.

## **9. Condition médicale**

---

Toutes les raisons médicales, blessures ou maladies empêchant un(e) athlète de satisfaire aux exigences d'une sélection ou d'une activité doivent être justifiées par une note médicale (originale et authentique) émise par un médecin du sport ou un médecin nommé par TTCAN.

## **10. Uniforme de l'équipe nationale**

---

**10.1** L'uniforme de l'équipe nationale doit être porté par tous les membres de l'équipe, à tous les événements supportés par TTCAN, sans exception.





**10.2** Les athlètes dont la participation à un événement international est financée en totalité ou en partie doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale. Un(e) athlète est considéré(e) comme partiellement financé(e) si il ou elle tire parti de tout service proposé par les entraîneurs de TTCAN et/ou son administration.

**10.3** Les chaussures ne font pas partie de l'uniforme de l'équipe nationale. Les athlètes peuvent porter les chaussures de leur choix.

Approbation Comité de haute performance : à confirmer

Dernière mise à jour : juillet 2015